

# Les forces nucléaires de la France

Patrice Bouveret & Jean-Marie Collin

(in Les Notes de la FEP, n°12, sept. 2019, p. 8 et 9)

La France est au troisième rang des puissances nucléaires militaires avec un arsenal constitué selon la formule officielle, « *d'un plafond de 300 armes* » réparti entre les composantes nucléaires sous-marine et aérienne.

- La force océanique stratégique (FOST), avec 4 sous-marins lanceurs d'engins à propulsion nucléaire (SNLE), basé à l'Île Longue (Brest), concentre 85 % des armements nucléaires. Chaque sous-marin peut transporter 16 missiles intercontinentaux de type M51.2 ; chacun étant équipé de 1 à 6 armes nucléaires d'une puissance unitaire de 100 kilotonnes. Cette force est complétée par 6 sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) basés à Toulon, qui assurent la protection des SNLE et du porte avion *Charles-de-Gaule*.
- La force aérienne stratégique (FAS) se compose de deux escadrons de Rafale F3 (basé à Saint Dizier) porteur du missile de croisière ASMP-A, équipé de l'ogive nucléaire TNA d'une puissance de 300 kilotonnes ainsi que des avions ravitailleurs (basés à Istres). Cette force nucléaire est complétée par la force aéronavale nucléaire (FANu) qui est embarquée sur le porte-avions *Charles-de-Gaule*.

A ces deux composantes, il faut rajouter les systèmes de commandement, de surveillance, de transmission, etc., sans lesquels l'arme nucléaire ne pourrait pas fonctionner.

Le déploiement d'un tel arsenal nécessite de nombreuses infrastructures industrielles, de recherche gourmandes non seulement en crédits budgétaires, mais également coûteuses en terme de confiscations de matières intellectuelles, d'énergies et d'impact environnemental.

Sans compter les déchets nucléaires générés qui représentent selon l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs), actuellement plus de 9 % de l'ensemble des déchets nucléaires de la France !

Selon la Loi de programmation militaire (LPM) pour 2019-2025, 37 milliards d'euros vont être consacrés pour la modernisation et le renouvellement de tous les systèmes d'armes nucléaires français.

Sur le plan budgétaire c'est 13,7 Mds € de plus que par rapport à la précédente LPM sous la présidence Hollande et 16,75 Mds € de plus que la LPM sous le mandant du président Sarkozy !

Concrètement, cela signifie que le budget « dissuasion » est passé, en quelques années, de 3,2 milliards d'euros en 2013 à 4,5 Mds € en 2019 pour parvenir en 2025 à environ 6,5 Mds €. De quoi subvenir aux carnets de commandes – et aux bénéfices – des industriels du secteur militaire.

Et ce montant ne comprend qu'une partie des coûts, car il n'intègre pas, par exemple, les frais du personnel militaire, répertoriés dans le budget global de fonctionnement des armées...

Comme dans le nucléaire civil, il existe des « coûts cachés », des sommes importantes, qui seront donc payés par les prochaines générations. Il s'agit principalement des crédits pour le démantèlement complet des installations nucléaires militaires (Pierrelatte et Marcoule à l'horizon 2040/2050), des réacteurs nucléaires (6 en 2011, 12 en 2027) des sous-marins, des matières nucléaires à stocker pour des temps actuellement inconnus estimés toutefois à plusieurs milliers d'années !

- o - o - o - o - o -

Cela alors que le 07 juillet 2017, l'ONU a adopté le **Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires, TIAN**, par, sur 197 membres de l'ONU, « pour » : 122 États, « Contre » : 1 (Pays bas), « abstention » : 1 (Singapour).

C'était les seules seules armes de destruction massive qui n'étaient pas encore couvertes par un traité d'interdiction, malgré les conséquences humanitaires et catastrophiques provoquées en cas de détonation intentionnelle ou accidentelle. Les armes biologiques ont été en effet interdites en 1972 et les armes chimiques en 1992. Il est incontestable que les armes nucléaires violent les lois de la guerre et constituent un danger manifeste pour la sécurité mondiale. Personne ne croit que le fait de tuer indistinctement des millions

de civils est acceptable - peu importe la circonstance. Pourtant, c'est bien ce pourquoi les armes nucléaires sont conçues.

Le traité crée également des obligations pour soutenir les victimes de l'utilisation d'armes nucléaires (Hibakusha) et des essais et pour réhabiliter les dommages environnementaux causés par ces armes.

La France a – comme les 8 autres puissances nucléaires, États-Unis, Russie, Chine, Royaume-Unis, Israël, Inde, Pakistan, Corée du Nord – pratiqué une politique de la chaise vide durant l'ensemble du processus de négociations.

Pourtant la France a signé en 1992 le **Traité de Non-prolifération Nucléaire, TNP**, dont l'article 6 énonce la nécessité de « *poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires.* ». Elle l'avait réaffirmé notamment lors des conférences d'examen du TNP en mai 2000 à New York et 2010 en signant l' « *engagement sans équivoque de la part des États dotés d'armes nucléaires à parvenir à l'élimination complète de leurs armes nucléaires et par la même au désarmement nucléaires.* »

L'achat du Rafale par l'Inde de N. Modi (\$ 8,6 milliards) constitue une volonté affichée – connue de la France et contraire à l'esprit du TNP et de ses engagements en matière d'exportation – de renforcer sa composante nucléaire aérienne, le rafale étant conçu pour porter des ogives nucléaires. Actuellement (2ème semestre 2019) les pilotes indiens s'entraînent intensément au dessus de nos têtes en Haute-Marne, Meuse, Aube, ambiance de guerre... Ils doivent faire ici chacun au moins 1500 heures de vol.